

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice 10 Présents 8 Votants 9	L'AN DEUX MIL ONZE Le LUNDI 23 MAI à 20 H 30
Date de convocation 19/05/2011 Date d'affichage 19/05/2011	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Daniel LEBAR, Maire. Étaient présents : MM LEBAR DECROIX Mme SUILLEROT Mme DE GAVRE MM LOMMIS JOUIN Mme SADO DORNIER M. MASSARD Absent excusé : M. TOUBOUL pouvoir à M. LEBAR Assistait à la réunion : M. VASSEUR, secrétaire de Mairie.
	Secrétaire de séance : M. DECROIX

La séance ouverte à 20 h 32

M. Decroix est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 28 avril est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE CONTRAT RURAL

M. le maire présente à tous les conseillers ce projet qui a été examiné en commission. Dans le meilleur des cas, l'accord du Département et de la Région pourraient intervenir début 2012, et les travaux commencer par la Maison du Village et l'église au 2^e semestre 2012. Pour l'instant, le recours à un emprunt de 80 000 € est prévu, mais cette somme pourrait diminuer grâce à la capacité d'autofinancement de la commune.

M. le maire expose au Conseil municipal que le Contrat rural sollicité a pour objet la réalisation des travaux suivants :

- 1) Réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie pour 201 250 € HT ;
- 2) Réfection des façades et amélioration des fonctionnalités du rez-de-chaussée de la Maison du Village pour 167 900 € HT ;
- 3) Restauration du pignon et de l'escalier d'accès au comble de l'église pour 80 500 € HT.

Le montant total des travaux s'élève à 449 650 € HT, honoraires divers inclus estimés à 15%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux présenté par Monsieur le maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

S'ENGAGE :

- à ne pas recevoir d'autres subventions que celles attendues au titre du présent contrat ;
- à financer les opérations inscrites au présent contrat et leurs dépassements éventuels ;
- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération ;
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date de signature du contrat et selon l'échéancier prévu ;
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat ;
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par le Conseil général et la commission permanente du Conseil régional ;
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans ;
- à ne pas dépasser 80 % de subventions publiques.

SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil régional d'Île-de-France et de Monsieur le Président du Conseil général des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des Contrats ruraux, au taux de 45 % pour la Région et de 35 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 240 000 € pour un montant plafonné à 300 000 € HT.

OPERATIONS	MONTANTS PROPOSES EN € HT	MONTANTS RETENUS PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION					MONTANTS RETENUS PAR LE DEPARTEMENT EN € HT	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION	SUBVENTION DU DEPART. (35%)	PART COMMUNALE
			2011	2012	2013	2014	2015				
Mairie	201 250,00	150 000,00			150 000,00			150 000,00	67 500,00	52 500,00	81 250,00
Maison du Village	167 900,00	100 000,00		50 000,00	50 000,00			100 000,00	45 000,00	35 000,00	87 900,00
Eglise	80 500,00	50 000,00		25 000,00	25 000,00			50 000,00	22 500,00	17 500,00	40 500,00
TOTAL	449 650,00	300 000,00	0,00	75 000,00	225 000,00	0,00	0,00	300 000,00	135 000,00	105 000,00	209 650,00
	dotation prévisionnelle maximum région		0,00	33 750,00	101 250,00	0,00	0,00				
	subvention département		0,00	26 250,00	78 750,00	0,00	0,00				

AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES YVELINES

Le schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines est paru dans la presse avant de parvenir aux communes.

Il y a 2 ans, le Conseil avait voté, en accord avec les communes voisines, une motion demandant que la future intercommunalité soit à l'échelle du canton. Il s'avère que le projet proposé répond à ce souhait.

M. le maire présente au Conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable sur ce projet qui correspond au souhait formulé par la commune dans la motion votée par le Conseil municipal le 30 juin 2010.

PLAN LOCAL D'URBANISME

L'enquête publique est en cours, jusqu'au 6 juin inclus, et la présence du commissaire enquêteur samedi dernier a remporté du succès. Les principaux points de discussion portent sur certains des emplacements réservés. Pour rendre son avis à la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur aura besoin des arguments du Conseil. M. Decroix précise qu'il est d'avis de supprimer les emplacements réservés faisant débat. Personne d'autre n'a quelque chose à ajouter.

TRAVAUX

Les travaux chemin du Moulin de l'Hirondelle sont en voie d'achèvement ; l'entreprise CEVILLER donne entière satisfaction.

Pour que les travaux rue de l'Hirondelle soient achevés, il reste à l'entreprise GUILLO à faire quelques finitions.

URBANISME

Un point est fait sur les demandes en cours d'instruction. Deux dossiers sont à signaler parmi ces demandes.

Tout d'abord, la transformation d'un ancien corps de ferme en gîte rural, pour laquelle l'avis et les conseils du Parc Natural Régional ont été sollicités. Puis, un certificat d'urbanisme pour déterminer la constructibilité d'un terrain ruelle des Prés. Se pose en effet pour ce terrain la question du raccordement au réseau électrique ; ce point soulevant quelque contradiction dans les avis successifs donnés par la DDT et d'un point de vue légal.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Le rapport 2010 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement est parvenu en mairie. Il sera présenté au Conseil, puis mis à la disposition du public, avant fin de l'année.

ÉLECTION SÉNATORIALE

Elle se déroulera le 25 septembre. Avant cela, le Conseil municipal devra élire en son sein un délégué titulaire et trois délégués suppléants (lors d'une réunion fixée au 17 juin – ou au 21 juin en cas d'absence de quorum – par le Préfet) afin de prendre part au vote pour l'élection du sénateur de la circonscription.

ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Un dépôt sauvage de végétaux a eu lieu en haut de la route de la Garenne, mais la commune dispose d'informations sur le véhicule susceptible d'être incriminé. La Gendarmerie a été saisie. Un point est fait sur les travaux de fauchage en cours, et les obligations d'élagage vont être rappelées à certains riverains.

Pour ce qui concerne le lavoir « de l'Hirondelle », il reste à finaliser le replantage de végétaux, et l'installation d'un banc et d'un garde corps.

Enfin, l'orientation du miroir du carrefour des rues du Bout de l'Eau et de l'Hirondelle va être modifiée après le changement de régime de priorité à cette intersection.

ANIMATIONS

Les prix du concours photo seront remis à l'occasion de la fête de la Musique organisée le 26 juin prochain.

La séance levée à 22 h 19.